



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-huitième session

Rome, 4-8 décembre 2017

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO:

1. Forum politique de haut niveau 2017;
2. Informations actualisées sur la Conférence «Notre océan» (Malte, 5-6 octobre 2017);
3. Réunion mondiale «Bois durable pour un monde durable» (Rome, 31 octobre-1^{er} novembre 2017);
4. Résultats de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, 17-22 juillet 2017);
5. Migration;
6. Travail des enfants;
7. Résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) (Bonn, 6-17 novembre 2017).

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés aux participants à la cent cinquante-huitième session du Conseil uniquement à titre d'information.



I. Forum politique de haut niveau 2017

1. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) se réunit tous les ans et constitue la plateforme centrale pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réunion du FPHN 2017 a eu lieu du 10 au 19 juillet 2017 et avait pour thème «*Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation*». Il s'agissait du premier FPHN qui examinait un sous-ensemble d'objectifs de développement durable (ODD).

2. Le volet technique comprenait l'examen des ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 et de l'ODD 17 (qui est examiné tous les ans) et le volet ministériel portait sur la présentation de 43 Examens nationaux volontaires. Le processus des examens nationaux volontaires a été évalué non seulement en tant que moyen de présenter les progrès accomplis vers la réalisation du Programme 2030, mais aussi en tant que mécanisme permettant d'améliorer la coordination nationale, de renforcer la participation et de rendre le processus davantage inclusif et pris en main par les pays. L'objectif visant à éliminer la pauvreté «*dans toutes ses dimensions*» est considéré comme le plus grand défi du Programme 2030 et les liens d'interdépendance entre l'éradication de la pauvreté et le Programme 2030 dans son ensemble ont été soulignés. Les États Membres ont également averti que l'absence de données adéquates rendrait impossible le suivi des progrès de nombreuses cibles des ODD.

3. Le document final du FPHN est la Déclaration ministérielle¹, qui a été adoptée lors du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social le 20 juillet 2017. La déclaration souligne la nécessité de mettre en place des systèmes alimentaires résilients, durables et inclusifs. Le paragraphe consacré à l'ODD 2 reconnaît également les liens entre la faim et la pauvreté, et le besoin d'investissements responsables, de politiques cohérentes et d'institutions responsables. L'importance de la promotion de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et le nombre croissant de personnes en grande insécurité alimentaire ont également été soulignés.

4. La FAO a activement participé aux examens thématiques des ODD et au FPHN dans son ensemble et, en collaboration avec le FIDA et le PAM, elle a contribué de manière active aux divers processus de suivi et d'examen qui ont été étudiés au cours du FPHN 2017. L'appui apporté était notamment la participation à la rédaction des documents techniques du Comité exécutif des affaires économiques et sociales (CEAES+) pour le FPHN², à l'organisation d'une réunion du Groupe d'experts sur l'ODD 2 en vue de la préparation des Examens nationaux volontaires et aux forums régionaux pour le développement durable. La réunion du Groupe d'experts a contribué au FPHN, ainsi qu'au suivi et à l'examen du Programme 2030, et un bon nombre de ses messages clés se retrouvent dans la Déclaration ministérielle et dans le débat tenu durant l'examen thématique de l'ODD 2.

II. Informations actualisées sur la Conférence «Notre océan» (Malte, 5-6 octobre 2017)

5. La Conférence «Notre océan» s'est tenue les 5 et 6 octobre 2017 à Malte; elle était le troisième événement de l'année d'une série de manifestations internationales de haut niveau sur l'importance des océans qui a débuté avec la Conférence de haut niveau des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'ODD 14 (5-9 juin 2017, New York) et le FPHN (9-18 juillet 2017, New York). La FAO a fourni des conseils et une assistance techniques aux Membres lors des préparatifs et durant ces manifestations.

6. Cette conférence a principalement abordé des sujets en lien avec l'océan et le changement climatique, la pollution marine, la pêche durable, la croissance bleue durable, la gouvernance des océans et l'autonomisation d'une nouvelle génération capable de montrer la voie. Elle a renforcé la visibilité des pays, des secteurs industriels et de la société civile dans leurs efforts en vue de surmonter

¹ <https://undocs.org/E/HLPF/2017/L.2>

² https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14371SDG2_format.revised_FINAL_28_04.pdf

les problèmes auxquels ils sont confrontés. La Conférence a également amené les participants à prendre des engagements significatifs en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources océaniques.

7. Elle a donné lieu à 437 engagements, notamment plus de 200 engagements des gouvernements et 100 du secteur privé, en accord avec les ODD et les Accords de Paris, et a formulé des recommandations relatives à la mise en œuvre de l'ODD 14. Par ailleurs, des engagements financiers à hauteur de 7,2 milliards d'EUR ont été pris, et la création de 2,5 millions de km² d'aires marines protégées supplémentaires a été annoncée.

8. Les prochaines sessions de la Conférence «Notre océan» devraient avoir lieu en Indonésie (2018), en Norvège (2019) et à Palau (2020).

III. La Réunion Mondiale «Bois durable pour un monde durable» (Rome, 31 octobre-1^{er} novembre 2017)

9. La FAO, avec son Comité consultatif de la filière bois durable et en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Alliance financière pour le commerce durable, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la Banque mondiale et le Fonds mondial pour la nature, a organisé la réunion mondiale «Bois durable pour un monde durable» du 31 octobre au 1^{er} novembre 2017 au Siège de l'Organisation. Plus de 100 participants de 40 pays ont assisté à la réunion, y compris un nombre significatif de représentants du secteur privé.

10. La réunion avait pour objectif de promouvoir les avantages sociaux fournis par des chaînes de valeur du bois durables et le rôle critique que les produits du bois durables peuvent jouer en faveur de la réalisation des ODD, et elle a formulé une série de messages clés relatifs aux cinq domaines thématiques suivants:

- a. Les chaînes de valeur du bois durables sont pertinentes pour l'ensemble des 17 ODD, et en particulier pour les ODD 8, 12, 13 et 15.
- b. La gestion durable des forêts est reconnue comme étant un élément important de la gestion durable des paysages. La promotion des filières du bois qui sont respectueuses de l'environnement, socialement responsables et économiquement saines est une avancée majeure pour la transition vers des paysages durables.
- c. Pour améliorer les moyens d'existence locaux, il est indispensable de créer des liens entre les chaînes de valeur mondiales, régionales et locales et de diversifier les produits forestiers au-delà du bois afin de tirer le meilleur parti des «paniers de chaînes de valeur».
- d. Des chaînes de valeur du bois durables peuvent jouer un rôle essentiel dans l'atténuation des effets du changement climatique, de plusieurs façons, et notamment par le stockage du carbone dans les forêts sur pied et les produits ligneux récoltés, ainsi que pour la substitution des produits et des matières premières d'origine fossile. La contribution du secteur du bâtiment à l'atténuation a été particulièrement mise en avant.
- e. Accroître les investissements qui permettent de promouvoir des chaînes de valeur du bois durables nécessite une évaluation critique des obstacles à l'investissement et des opportunités tout le long de la chaîne de valeur et une meilleure titrisation et monétisation de toute la gamme de produits et de services forestiers. La création d'un mécanisme virtuel multipartite de promotion des investissements contribuerait à adapter les solutions de financement à l'appui des chaînes de valeur du bois durables.

11. Les participants à la réunion ont conclu que pour que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur du bois durables puissent réaliser leur potentiel en vue de contribuer au développement durable, il était important que de nouveaux travaux menés par la FAO et ses partenaires se concentrent sur les messages clés présentés ci-dessus.

IV. Résultats de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, 17-22 juillet 2017)

12. La Commission du Codex Alimentarius est l'élément central du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et a été établie par la FAO et l'OMS afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales dans le commerce des aliments.

13. À sa quarantième session, la Commission a adopté plus de 50 normes, nouvelles ou révisées, sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments et a approuvé les nouveaux travaux du Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens. Elle a en outre reconnu la grande valeur des synergies entre les ODD et les travaux du Codex, et est convenue que les ODD seraient pris en compte dans l'élaboration du futur Plan stratégique du Codex (2020-2025).

14. La Commission a encouragé les pays à continuer d'apporter leur soutien au financement des conseils scientifiques au Codex et au Fonds fiduciaire du Codex pour une participation renforcée des pays au Codex. Elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution sur la «*Célébration d'une journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments*» par la Conférence de la FAO à sa quarantième session le 7 juin, et a fortement encouragé les États membres de l'OMS à proposer ce sujet pour examen en 2018 à l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS.

V. Migration

15. La migration est un domaine d'activité dans lequel la FAO occupe une place de plus en plus importante aux niveaux mondial, régional et national. L'année à venir s'annonce capitale dans ce domaine, car elle verra l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que celle du Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés.

16. À l'appui des processus de préparation, et en tant que membre du Groupe mondial sur la migration (GMM), la FAO continue d'apporter un soutien technique aux Membres. Elle a contribué aux débats thématiques sur les facteurs de migration, codirigé l'élaboration de notes d'information thématiques avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et a participé aux discussions sur les migrations et le développement durable.

17. En 2018, la FAO coprésidera le GMM avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En tant que futurs coprésidents du GMM, la FAO et l'OIM ont présenté leur programme de travail conjoint à la réunion des responsables du GMM le 7 novembre 2017. Le programme de travail conjoint vise à soutenir les négociations intergouvernementales en vue de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

18. Le fait que la FAO copréside le GMM devrait également renforcer la collaboration en matière de migration avec les deux autres organismes ayant leur siège à Rome, le FIDA et le PAM. En unissant et coordonnant leurs efforts, la FAO, le FIDA et le PAM peuvent davantage intégrer les questions relatives à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire dans le débat mondial sur les migrations.

19. Par ailleurs, la FAO a récemment obtenu le statut d'observateur auprès du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui est un forum intergouvernemental majeur en matière de migration et un partenaire clé du GMM.

VI. Travail des enfants

20. Des estimations mondiales récemment publiées indiquent que 152 millions d'enfants travaillent dans le monde, ce qui représente près d'un enfant sur dix (71 % de ces enfants travaillent dans l'agriculture, et ce nombre est en augmentation, passant de 98 millions avant 2012 à 108 millions aujourd'hui). Ces nouveaux chiffres confirment qu'il faut sans plus attendre s'occuper du travail des enfants dans le secteur agricole afin d'avancer rapidement vers la réalisation de la cible 7 de l'ODD 8 relative à l'élimination du travail des enfants d'ici à 2025.

21. Les programmes de la FAO visant à réduire la pauvreté rurale, à éradiquer la faim et à accroître la résilience des moyens d'existence ruraux sont au cœur de la lutte contre les causes profondes du travail des enfants dans l'agriculture. La FAO joue un rôle moteur dans le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture, qui réunit le FIDA, l'OIT, l'UITA et les centres du GCRAI, et un rôle majeur dans la prévention du travail des enfants dans l'agriculture au sein du système des Nations Unies et au-delà. En septembre 2017, les participants à une réunion régionale africaine d'organisations de travailleurs ruraux et de petits producteurs ont lancé un appel à l'action, afin de répondre à ce problème croissant dans le secteur.

22. La quatrième Conférence mondiale sur le travail des enfants a eu lieu à Buenos Aires du 14 au 16 novembre 2017, et a accordé une attention particulière au travail des enfants dans les économies rurales et l'agriculture. La «*Déclaration de Buenos Aires*» donne des informations sur les efforts consentis dans le monde pour réaliser l'ODD 8.7, en accordant une attention sans précédent au secteur agricole. La Déclaration souligne par ailleurs le rôle des politiques et des acteurs agricoles dans la lutte contre ce fléau.

23. La FAO relève le défi et se tient prête à aider les gouvernements nationaux à mettre en place des cadres politiques solides permettant de lutter contre les causes profondes du travail des enfants dans l'agriculture. L'Organisation aidera en outre les pays à renforcer leurs capacités du niveau national au niveau local, afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des programmes en faveur d'emplois décents pour les jeunes et les adultes et de lutte contre le travail des enfants.

VII. Résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) (Bonn, 6-17 novembre 2017)

24. La vingt-troisième Conférence des parties (COP23) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Bonn du 6 au 17 novembre 2017 a adopté 31 décisions, notamment l'établissement d'un [Plan d'action pour la parité hommes-femmes](#) et la mise en action de la [Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones](#). La plus importante pour les activités de la FAO concerne la plateforme [Koronivia joint work on agriculture](#)³. Cette décision exige de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique qu'ils traitent ensemble les questions liées à l'agriculture, en tenant compte des vulnérabilités de l'agriculture au changement climatique et des approches favorables à la sécurité alimentaire. Les éléments devant être pris en compte dans le travail conjoint de ces organes couvrent un bon nombre des domaines d'activité les plus prometteurs, notamment les méthodes et les approches pour évaluer l'adaptation, les avantages conjoints de l'adaptation et la résilience; le carbone dans le sol, la santé des sols et la fertilité des sols; l'utilisation des éléments nutritifs et la gestion des effluents d'élevage; les systèmes de gestion de l'élevage; ainsi que les dimensions socioéconomiques et de sécurité alimentaire.

³ Les liens vers les documents renvoient aux projets de conclusions, tels qu'accessibles en ligne le 24 novembre. Les décisions adoptées par la COP seront publiées par la CCNUCC à l'adresse <http://unfccc.int/2860.php>.

25. Pour la suite, les parties et les observateurs, y compris la FAO, sont invités à présenter leurs avis sur les domaines ci-dessus avant le 31 mars 2018.

26. La FAO continuera de soutenir le processus concernant l'agriculture dans les organes directeurs en apportant des contributions techniques selon la demande et fournira également des mécanismes, des outils et un appui technique au Secrétariat de la CCNUCC aux fins de ces nouvelles activités, dans le cadre de la collaboration en cours entre la FAO et la CCNUCC. La FAO aide notamment les pays à intégrer l'agriculture dans leurs Plans d'adaptation nationaux et facilite l'organisation du Groupe de travail thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation des sols dans le cadre du Partenariat sur les CDN. L'Organisation va mettre en place une plateforme d'échange des connaissances pour l'agriculture et le changement climatique afin de renforcer les actions et les ambitions pour avant et après 2020 concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique